

07012026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

<i>Quorum</i>	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 1 000 000 € POUR FINANCER LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES ET ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que par sa délibération du 27 avril 2026, le Conseil municipal a révisé l'autorisation de programme/ crédit de paiement pour la réhabilitation de la salle des fêtes et ancienne bibliothèque dont le coût est estimé à 2 238 366.00 € TTC,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 1 000 000 € pour financer ces travaux,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée municipale de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 15 ans,

- Taux d'intérêt fixe : 3.95 %
- Taux d'annuité : 3.37 %
- Echéances trimestrielles dégressives
- Frais de dossier : 0.15 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de recourir à un emprunt de 1 000 000 € pour financer les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes « La Sabaudia » et ancienne bibliothèque,

ACCEPTE la proposition de prêt de Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y afférents,

CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07022026 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : BUDGET 2026 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2026 afin de procéder à plusieurs inscriptions en section d'investissement et de fonctionnement, notamment pour :

- la régularisation de la récupération de l'avance forfaitaire relative au chantier de la rue des Étrets ;
- l'inscription des remboursements du SDES au titre des audits énergétiques ;
- l'inscription de l'emprunt destiné au financement des travaux de la salle des fêtes et ancienne bibliothèque;
- l'ouverture de crédits pour l'acquisition d'outillage ainsi que pour le versement de subventions aux entreprises du centre-bourg dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, en vue de la réalisation de travaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
77	773	Remboursement SDES		+ 1 008.31 €

011	618	Divers services extérieurs	+ 1008.31 €	
INVESTISSEMENT				
Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
23	231	Remboursement SDES		+ 318.34 €
041	238	Avance forfaitaire Rue des Etrets		+ 22 601.07 €
041	231	Avance forfaitaire Rue des Etrets	+ 22 601.07 €	
23	231	Remboursement SDES	+ 318.34 €	
16	165	Emprunts		- 587 386.34 €
16	1641	Emprunts		+ 1 000 000.00 €
2551	2157	Atelier municipal - outillage	+ 5 000.00 €	
2721	20422	Revitalisation du centre-ville – Subvention travaux	+ 7 000.00 €	
TOTAL			+ 34 919.41 €	+ 435 533.07 €

Vu la délibération n° 04192026 relative au vote du budget primitif 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VOTE la décision modificative N° 1 du Budget 2026 telle qu'elle est proposée ci-dessus et annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07032026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES « LA SABAUDIA » ET ANCIENNE BIBLIOTHEQUE - LOT N° 03 – GROS OEUVRE - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle la délibération n° 02022026 en date du 09 février 2026 approuvant le marché d'un montant de 274 265.79 € HT (329 118.95 € TTC) passé avec l'entreprise Perrouse Construction de Saint-Genix-les-Villages (73240) pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes « La Sabaudia » et de l'ancienne bibliothèque, lot n° 03 – Gros Œuvre.

Considérant que le projet nécessite des travaux supplémentaires pour la modification du type d'isolant,

Madame le maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **1 783.04 € HT (2 139.65 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **276 048.83 € HT (331 258.60 € TTC)**, soit une augmentation de **0.65 %** du marché initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et avec l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 1 au marché de travaux pour la réhabilitation de la Salle

des Fêtes « La Sabaudia » et de l'ancienne bibliothèque, lot n° 03 – Gros Œuvre à conclure avec l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTION de Saint-Genix-les-Villages (73240) pour une plus-value d'un montant de
1 783.04 € HT (2 139.65 € TTC).

- **AUTORISE** Madame le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTION de Saint-Genix-Les-Villages (73240) ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07042026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES « LA SABAUDIA » ET ANCIENNE BIBLIOTHEQUE - LOT N° 05 – ETANCHEITE ET PROTECTION - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle la délibération n° 02022026 en date du 09 février 2026 approuvant le marché d'un montant de 27 000.00 € HT (32 400.00 € TTC) passé avec l'entreprise ETANCHEITE DAUPHINOISE SAS de Chapareillan (38530) pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes « La Sabaudia » et de l'ancienne bibliothèque, lot n° 05 – Etanchéité et protection.

Considérant que le projet nécessite des travaux supplémentaires pour la modification de l'épaisseur d'isolant,

Madame le maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **2 690.42 € HT (3 228.50 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **29 690.42 € HT (35 628.50 € TTC)**, soit une augmentation de **9.96 %** du marché initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et avec l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 1 au marché de travaux pour la réhabilitation de la Salle

des Fêtes « La Sabaudia » et de l'ancienne bibliothèque, lot n° 05 – Etanchéité et protection à conclure avec l'entreprise ETANCHEITE DAUPHINOISE SAS de Chapareillan (38530) pour une plus-value d'un montant de **2 690.42 € HT (3 228.50 € TTC)**.

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise ETANCHEITE DAUPHINOISE SAS de Chapareillan (38530) ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07052026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES « LA SABAUDIA » ET ANCIENNE BIBLIOTHEQUE - LOT N° 07 – DOUBLAGE CLOISONS – FAUX PLAFONDS - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle la délibération n° 02022026 en date du 09 février 2026 approuvant le marché d'un montant de 202 408.65 € HT (242 890.38 € TTC) passé avec l'entreprise ENTREPRISE DE PLATERIE LAYE SAS de Domène (38420) pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes « La Sabaudia » et de l'ancienne bibliothèque, Lot n° 07 - Doublage cloisons - Faux plafonds.

Considérant que le projet nécessite des travaux supplémentaires pour la modification de l'isolant,

Madame le maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **4 723.11 € HT (5 667.73 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **207 131.76 € HT (248 558.11 € TTC)**, soit une augmentation de **2.33 %** du marché initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 1 au marché de travaux pour la réhabilitation de la Salle

des Fêtes « La Sabaudia » et de l'ancienne bibliothèque, Lot n° 07 - Doublage cloisons - Faux plafonds à conclure avec l'entreprise ENTREPRISE DE PLATERIE LAYE SAS de Domène (38420) pour une plus-value d'un montant de **4 723.11 € HT (5 667.73 € TTC)**.

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise ENTREPRISE DE PLATERIE LAYE SAS de Domène (38420) ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07062026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC – OPERATION DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES « LA SABAUDIA » ET DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 1er décembre 2025 relative à la demande de subventions pour l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes « La Sabaudia » et de l'ancienne bibliothèque.

Dans ce cadre, une demande d'aide financière a été déposée auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC).

Par courrier en date du 29 mai 2026, le Département informe la Commune que, compte tenu du nombre important de dossiers en attente de financement, la Commission permanente n'a pas retenu cette opération pour la programmation 2026. Il est toutefois précisé que la demande peut être maintenue pour la programmation suivante, sous réserve de transmission d'une nouvelle délibération avant le 30 novembre de l'année en cours.

Madame le Maire propose en conséquence de confirmer le maintien de cette demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- . **CONFIRME** le maintien de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC pour l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes et de l'ancienne bibliothèque ;
- . **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07072026 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Madame le Maire

PROPOSE aux membres de l'assemblée délibérante de voter le montant des subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2026.

En référence à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

- Monsieur François MEDIMEGH, président du comité des fêtes,
 - Madame Karima SHAIEK, vice-trésorière des Amis de l'école,
 - Madame Maëva BERTEAU, vice-trésorière des Amis de l'école,
- ne peuvent prendre part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame le Maire,
- **VOTE** les subventions aux associations telles que prévues à l'annexe jointe,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2026, compte 65748.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

COMMUNE DE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2026

Annexe à la délibération n° 07072026 du 09 Juillet 2026

	Nom	Pour mémoire 2025	2026	
			Proposition	Vote
1	AAPPMA GUIERS THIERS PONT LA BRIDOIRE	300,00 €	250,00 €	250,00 €
2	ACADEMIE PONTOISE D'AÏKIDO	100,00 €	150,00 €	150,00 €
3	ADICAE	50,00 €	- €	- €
4	ADMR du Thiers au Guiers	500,00 €	200,00 €	200,00 €
5	AGORA CARES	300,00 €	200,00 €	200,00 €
6	ALCA Asst Loisirs créatifs et alphabétisation	100,00 €	150,00 €	150,00 €
7	AMICALE DES DONNEURS DE SANG de la Vallée du Guiers	100,00 €	100,00 €	100,00 €
8	AMICALE POMPIERS	225,00 €	225,00 €	225,00 €
9	AMICALE QUIETUDE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
10	AMIS CYCLO PONTOIS	150,00 €	100,00 €	100,00 €
11	AMIS DE L'ECOLE	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
12	AMIS DE LA RESISTANCE - ANACR	200,00 €	225,00 €	225,00 €
13	AMIS DU TOGO	500,00 €	250,00 €	250,00 €
14	ASPRA	200,00 €	250,00 €	250,00 €
15	Association du musée de la résistance régionale et de la déportation	200,00 €	200,00 €	200,00 €
16	ATELIER MUSICAL PONTOIS	200,00 €	75,00 €	75,00 €
17	BADMINTON	150,00 €	150,00 €	150,00 €
18	BANQUE ALIMENTAIRE DE SAVOIE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
19	BOXING CLUB	500,00 €	- €	- €
20	CAPTT (Tennis de Table)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
21	CHŒURS DU GUIERS	450,00 €	300,00 €	300,00 €
22	CAMPING-CARISTES DU COEUR	- €	50,00 €	50,00 €
23	COGITO ERGO SUM	200,00 €	150,00 €	150,00 €
24	COMITE DES FAMILLES	150,00 €	150,00 €	150,00 €
25	COMITE DES FETES	400,00 €	400,00 €	400,00 €
26	Educ Nle Délégué	50,00 €	50,00 €	50,00 €
27	ENTRAIDE HUMANITAIRE DU GUIERS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
28	LES ENRAGES DU BITUME	150,00 €	200,00 €	200,00 €
29	ESPERANCE TWIRLING BATON CHIMILIN	300,00 €	250,00 €	250,00 €
30	FNACA	200,00 €	200,00 €	200,00 €

31	FNATH	100,00 €	125,00 €	125,00 €
32	FSE LE GUILLON	100,00 €	- €	- €
33	GYM FIT	200,00 €	250,00 €	250,00 €
34	HARMONIE ECHO DU GRENAND	100,00 €	- €	- €
35	ISPB BASKET	1 500,00 €	250,00 €	250,00 €
36	JUMELAGE	3 000,00 €	250,00 €	250,00 €
37	MAGNAUDS	150,00 €	50,00 €	50,00 €
38	LYCEE PRAVAZ - Maison des Lycéens	100,00 €	- €	- €
39	NUITS D'ÉTÉ	500,00 €	- €	- €
40	OBJECTIF IMAGES	200,00 €	200,00 €	200,00 €
41	PONTS TENNIS DOMESSIN	500,00 €	250,00 €	250,00 €
42	PREMIER DE CORDEE	100,00 €	200,00 €	200,00 €
43	RUGBY CLUB CORBELIN	- €	125,00 €	125,00 €
44	SAVOIE DE FEMMES	- €	50,00 €	50,00 €
45	SENTINELLE	500,00 €	250,00 €	250,00 €
46	SKI CLUB du GUIERS	- €	125,00 €	125,00 €
47	SOUVENIR Français	200,00 €	200,00 €	200,00 €
48	SAINT VINCENT DE PAUL	300,00 €	300,00 €	300,00 €
49	SAUVEGARDE DES 2 SAVOIE	100,00 €	- €	- €
50	TEMPS DE VIVRE	300,00 €	250,00 €	250,00 €
51	US PETANQUE	150,00 €	200,00 €	200,00 €
52	USP FOOT	2 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
53	USP JUDO	300,00 €	- €	- €
TOTAUX		18 125,00 €	10 650,00 €	10 650,00 €

07082026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : AUTORISATION DONNEE A L'ORDONNATEUR POUR ADMETTRE EN NON-VALEUR LES CREANCES IRRECOURABLES DE FAIBLE MONTANT

Madame le Maire expose au Conseil municipal que certaines créances de la Commune peuvent s'avérer irrécouvrables malgré les diligences effectuées par le comptable public.

Afin de simplifier la gestion comptable et d'alléger les procédures de traitement des admissions en non-valeur pour les créances de faible montant, il est proposé d'autoriser l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur décision simple, les créances irrécouvrables dont le montant unitaire est inférieur ou égal à 200 €.

Cette mesure s'inscrit dans un objectif de bonne gestion et de rationalisation des procédures, sans préjudice des contrôles exercés par le comptable public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, à admettre en non-valeur, par décision simple, les créances irrécouvrables dont le montant unitaire est inférieur ou égal à 200 € ;

- **PRECISE** que cette autorisation s'applique dans la limite des diligences effectuées par le comptable public ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

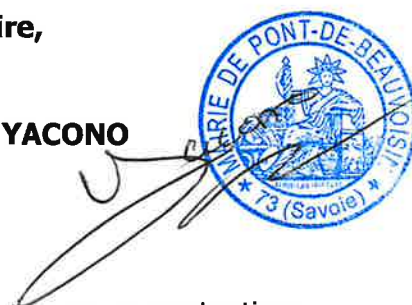
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07092026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

<i>Quorum</i>	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSES DE CAFES ET RESTAURANTS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 9 juin 2022 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses de cafés et restaurants à 10 € par m² occupé et par an.

Il est proposé de faire évoluer ce tarif afin de tenir compte de l'évolution des coûts et de la valorisation de l'espace public, en portant le tarif à 15 € par m² occupé et par an pour toute nouvelle autorisation d'occupation du domaine public.

Madame le Maire précise que les conventions d'occupation du domaine public en cours continueront de s'appliquer jusqu'à leur terme, aux conditions tarifaires en vigueur lors de leur signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif d'occupation du domaine public à 15 € par m² occupé et par an pour les terrasses de cafés et restaurants pour toute nouvelle demande ;
- **PRECISE** que les conventions d'occupation en cours restent soumises aux tarifs en vigueur au moment de leur signature, et ce jusqu'à leur échéance ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute convention d'occupation du domaine public à intervenir ;
- **DIT** que la présente délibération abroge et remplace la délibération du 9 juin 2022 pour les nouvelles occupations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07102026 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIK, Mme Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : PRECISION DES MODALITES DE FACTURATION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES – BOUTIQUE EPHEMERE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 27 avril 2026 relative aux modalités de location de la boutique éphémère et à la refacturation des consommations énergétiques.

Il est constaté que les usages des équipements de chauffage et de climatisation nécessitent de préciser le dispositif afin de garantir une utilisation raisonnée des installations et d'éviter tout usage abusif des consommations énergétiques.

Dans ce cadre, il est proposé de préciser que la facturation des consommations énergétiques s'applique à l'ensemble des usages, sans distinction de saison, et concerne tant le chauffage que la climatisation et l'ensemble des consommations électriques liées à l'occupation du local.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – Facturation des consommations énergétiques toute l'année

Les consommations énergétiques liées à l'occupation de la boutique éphémère (chauffage, climatisation et électricité générale) font l'objet d'une facturation au réel sur l'ensemble de l'année, sans distinction de période saisonnière.

ARTICLE 2 – Modalités de calcul

Cette facturation est établie sur la base :

- des relevés de compteurs réalisés à l'entrée et à la sortie des occupants ;
- du coût réel des énergies supporté par la commune.

ARTICLE 3 – Maintien du dispositif tarifaire de location

Les tarifs de location fixés par la délibération du 31 mars 2025 demeurent inchangés.

ARTICLE 4 – Abrogation des dispositions contraires

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente délibération sont abrogées, notamment celles relatives à une distinction saisonnière des consommations énergétiques.

ARTICLE 5 – Exécution

Madame le Maire est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07112026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : TRANSFERT DE COMPETENCE GAZ AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique ;

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhèrent.

Il est proposé de confier au syndicat la compétence GAZ.

Ce transfert sera effectif après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ce transfert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **De transférer** au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie la compétence GAZ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07122026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

**OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES) –
AVENANT 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE COMMANDES POUR L'ACHAT
D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la Commune est membre du groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) pour l'achat d'électricité et de services associés.

La convention constitutive de ce groupement, approuvée le 1er mars 2022, prévoit notamment les modalités de participation financière des membres aux frais de fonctionnement du groupement.

Le SDES propose un avenant n°1 ayant pour objet de modifier l'article 8 de ladite convention relatif à l'indemnisation annuelle du coordonnateur, afin d'adapter les modalités de calcul de la participation financière des membres.

Madame le Maire précise que cet avenant prévoit une nouvelle formule de calcul ainsi qu'un encadrement du montant de la participation par un plancher et un plafond.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au SDES de la Savoie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07132026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

<i>Quorum</i>	<i>10</i>
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.211-27 du Code rural et de la pêche maritime relatif à la gestion des populations de chats libres ;

Considérant qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour limiter la prolifération des chats errants par leur capture, leur stérilisation, leur identification puis leur remise sur leur lieu de capture ;

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis propose aux collectivités une convention de partenariat visant à accompagner les campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres ;

Considérant que, pour l'année 2026, cette convention prévoit une estimation de 15 chats, correspondant à un budget global de 1 650 €, pris en charge par la Fondation dans les conditions prévues à la convention ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- **D'approuver** les termes de la convention de partenariat 2026 avec la Fondation

30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres sur le territoire communal ;

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **De charger** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07142026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA BRIGADE FELINE DU NORD ISERE ET LE CABINET VETERINAIRE PACHOUD – année 2026 – AVENANT 1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.211-27 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu la convention conclue entre la commune, le Cabinet vétérinaire Pachoud et l'association La Brigade Féline du Nord Isère relative à la gestion des populations félines sans propriétaire ;

Vu la convention conclue entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la convention tripartite afin de la rendre conforme aux modalités de fonctionnement prévues dans le cadre du partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion des populations félines sans propriétaire, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

07152026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **neuf juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. François MEDIMEGH, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIEK, Mme. Stéphanie PONCET, Mme Ophélie GENTIL et Mme Monique SANVIDO

Absents excusés : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Giovanni ALOISIO, Mme Catherine FERRARI et M. Sébastien SAVARY

Pouvoirs : M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA à M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ à Mme Céline YACONO, M. Giovanni ALOISIO à Mme Karima SHAIEK et Mme Catherine FERRARI à Mme Monique SANVIDO

Quorum	10
Présents	14
Pouvoir	4
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Yann GOURHANT

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET AU 01 AOUT 2026 ET SUPPRESSION D'UN EMPLOIS D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la collectivité a été admis à l'examen professionnel permettant l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Afin de permettre sa nomination dans ce nouveau grade à compter du 1^{er} août 2026, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet et de supprimer, après nomination de l'agent, l'emploi d'adjoint administratif à temps complet qu'elle occupait.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

D E C I D E

- de créer un emploi **d'adjoint administratif principal de 2ème classe** à temps complet (35 heures hebdomadaires), avec effet au **1^{er} août 2026**,
- de supprimer, après nomination de l'agent dans son nouveau grade, l'emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- d'approuver le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Céline YACONO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

COMMUNE DE PONT DE BEAUVOISIN (SAVOIE)
TABEAU DES EMPLOIS

Modifié au 09 juillet 2026 (délibération n° 07152026)

POSTES PERMANENTS				
Grade	Cadre d'emplois	Temps de travail	Emplois ouverts	Emplois pourvus
Rédacteur	Rédacteurs territoriaux	35.00 h	1	1
Adjoint administratif principal 1° classe	Adjoint administratifs	35.00 h	2	2
Adjoint administratif principal 2° classe	Adjoint administratifs	35.00 h	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratifs	35.00 h	2	1
Agent de maîtrise principal	Agents de maîtrise	35.00 h	1	1
Adjoint technique principal 1° classe	Adjoint techniques	35.00 h	2	2
Adjoint technique principal 2° classe	Adjoint techniques	35.00 h	1	1
Adjoint technique	Adjoint techniques	35.00 h	4	3
Adjoint technique principal 2° classe	Adjoint techniques	27.00 h	1	1
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	ATSEM	35.00 h	2	2
TOTAL :			17	15



Le secrétaire de séance,

Le Maire, Céline YACONO



